

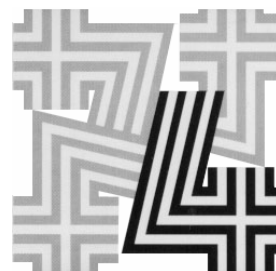


COMMUNE DE SAINT VERAN

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Annexe sanitaire : note explicative

Paul WAGNER
Architecte D.P.L.G. Urbaniste
ATELIER 4
78 route de Sainte Marguerite
05000 GAP
Tél : 04 92 51 63 49
Fax : 04 92 51 78 42
PLU approuvé janvier 2008



COMMUNE DE SAINT VERAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE

Alimentation en eau potable.

La commune de Saint V ran est aliment e en eau potable par 7 sources aux caract ristiques suivantes :

Nom de la source	D�bit	Observation
La Richarde (sources 1 et 2)	0.37 l/s	
Bois Colombe (bois de la Selle)	0.36 l/s	
Charanchette		Coupl�e avec Bois Colombe
Souchi�re	6.06 l/s	
Serre Vasserot		D�connect�e du r�seau
Cl�t des Granges	>10 l/s	D�bit important non mesurable
La Fontaine du Renard	5.46 l/s	

La ressource globale est estim e   1 800 l/minute.

La capacit  en eau potable de la commune est donc sup rieure aux besoins actuels, comme aux besoins issus du nouveau PLU.

Deux r servoirs de 500 m³ situ s   Coste Peira alimentent le bourg et les hameaux, avec un d bit de 330 l/minutes. La r serve incendie est de 124 m³ par r servoir. 9 fontaines coulent en permanence dont 8 sur les trop-pleins des r servoirs et une sur l'adduction de la source du cl t des Granges.

La protection incendie est assur e au moyen de 25 bornes :

- 18 au chef-lieu
- 2 au Raux
- 1   la Croix de Juan
- 1   Pr  du Cros
- 3   La Chalp

Le Conseil Municipal a pris une d lib ration en date du 28/02/2007 afin de remettre en conformit  les p rim tres de protection des captages. Les d penses aff rentes   ces mises en conformit  seront provisionn es au budget 2008. La commune projette  galement de r aliser un sch ma directeur d'eau potable.

En l'attente, des analyses de l'eau sont effectuées régulièrement au rythme :

- D'1 à 2 fois par an pour les sources ;
- De 4 à 5 fois par an "au robinet".

Les résultats sont excellents, avec une qualité supérieure sur la plupart des critères.

Assainissement.

L'ensemble des zones urbaines est aujourd'hui desservi par un réseau d'assainissement collectif et séparatif.

La nouvelle station d'épuration Molines / Saint Véran sera mise en service fin 2008. Sa capacité est de 5200 équivalents / habitants.

A cette occasion, le raccordement des maisons situées entre le Raux et La Chalp, déjà réalisé sur le réseau de transfert vers la station, pourra être mis en service.

Seules les constructions isolées en zone naturelle, en nombre limité (moins de 10 : voir inventaire) resteront assainies de manière individuelle.

Collecte des ordures ménagères.

La collecte est à la charge de la communauté de communes.

Il a été mis en place, un certain nombre de conteneurs semi-enterrés (MOLOCH) qui contribuent à une meilleure intégration de cette nécessaire fonction dans le cadre du village.

Toutefois, des conteneurs libres subsistent qu'il conviendra de progressivement supprimer. Il serait souhaitable d'évoluer vers des systèmes complètement enterrés notamment au chef-lieu. Cette perspective sera à étudier en liaison et avec l'appui du parc régional.

Les points de collecte principaux sont organisés pour le tri sélectif.